RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2PF HABITAT
Société à responsabilité limitée au capital de 25 000 euros
Siège social : [redacted]
933 346 819 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA GÉRANCE DU 10 DECEMBRE 2024

Le soussigné :

- Pascal JEAN
  demeurant [redacted]

Gérant de la société 2PF HABITAT, société à responsabilité limitée au capital de 25 000 euros, divisé en 2 500 parts sociales,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout endroit du territoire français par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,

Décide :

- de transférer le siège social du 40 Chemin de la Bourdette - 31400 TOULOUSE au [redacted] avec effet rétroactif au 1er décembre 2024, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,

- et de modifier, sous la même réserve, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 8 Avenue des Roseaux – 31120 ROQUES."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

[redacted]